RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Affil

ra affil16_ 5 avril.indd 1 05/04/2017 12:31

ra affil16_ 5 avril.indd 2 05/04/2017 12:31

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 4

ACCÈS ET MAINTIEN DES PUBLICS FRAGILES DANS LE LOGEMENT DE DROIT COMMUN 6

DE L'UTILITÉ SOCIALE DU LOGEMENT ADAPTÉ 16

RÉUNIONS ET TRAVAUX SUR LES SUJETS D'ACTUALITÉ 20

FOCUS SUR LA VIE ASSOCIATIVE DE L'AFFIL 26

UNE ANNÉE 2017 TOURNÉE VERS LES TERRITOIRES 32

LES COMPTES DE L'ASSOCIATION 34

ra affil16_ 5 avril.indd 3 05/04/2017 12:31

RAPPORT MORAL

DES LIENS RENFORCÉS POUR UNE INSERTION ADAPTÉE

Comme souvent, le regard apporté sur un exercice qui vient de se terminer est marqué à la fois par le constat satisfaisant des avancées réalisées et des sujets qui demeurent des gisements de progrès pour s'exprimer en termes positifs.

La situation du mal logement aura peu évolué en 2016 malgré deux tendances remarquables : Un niveau record de production pour le logement social avec 36 000 agréments délivrés, propice à la réduction du déficit de logements abordables dans notre région Ile de France et l'inflexion prochaine du stock de demandes de logements au titre de la loi DALO dont la préfecture de Région s'est faite l'écho en fin d'année.

Dans cet environnement prometteur à terme mais toujours très tendu, la mission de l'AFFIL et l'engagement de ses membres restent attendus pour coordonner les énergies, favoriser les innovations et mobiliser les partenaires. L'engagement des membres se traduit par une assistance grandissante aux journées plénières et une large participation lors de la journée régionale très enlevée, consacrée à la promotion des résidences sociales et à leur développement indispensable compte-tenu des besoins exprimés.

Ce sujet, sensible par les interrogations qu'il génère auprès des pouvoirs publics, a constitué le thème central de notre rendez vous annuel de décembre dernier. L'ensemble des intervenants a rejoint l'avis largement partagé des participants sur la pertinence de ces établissements et le besoin d'en assurer le développement eu égard aux besoins régionaux relevés.

L'influence de l'AFFIL est réelle. Il nous faut nous réjouir d'avoir inspiré l'Etat suite à l'expérimentation menée et réussie au sein de notre association sur l'Accompagnement social Global dans le Logement. Nos travaux et l'enseignement de cette expérimentation auront contribué aux mesures de droit commun développées dans le cadre de l'AVDL.

ra affil16_ 5 avril.indd 4 05/04/2017 12:31

La réforme engagée par Action Logement et ses conséquences sur la substitution des anciens CIL en une entité unique nous amèneront à revisiter les statuts de notre association et offre l'opportunité de formaliser son règlement intérieur. Ces changements dans la gouvernance et le financement de l'AFFIL ne devront pas perturber la bonne avancée de son plan d'action pour 2017.

Ce plan sera marqué par le partenariat à construire avec les nouvelles collectivités territoriales, les Établissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris et les EPCI de la grande couronne francilienne.

Nous sommes convaincus à l'AFFIL qu'à cette échelle, seront définies et dynamisées les actions à mener, les établissements à construire, les accompagnements à assurer pour répondre au plus près du terrain aux besoins via un partenariat étroit avec les élus et les acteurs économiques et sociaux locaux.

Les besoins d'insertion s'expriment encore fortement mais nos projets ne manquent pas, l'énergie des membres de l'AFFIL pas davantage pour contribuer à l'émergence et à la concrétisation de réponses à apporter.

Cette dynamique devrait convaincre de nouveaux organismes et de nouvelles structures de rejoindre notre association, l'Etat et Action Logement de concourir aux modestes mais nécessaires financements, indispensables à la mise en œuvre efficace de notre ambitieux plan d'action.

Ensemble nous arriverons à des résultats bien utiles au plus grand nombre de ménages en attente et à la réussite de notre mission commune.

Pascal VAN LAETHEM
Président

ra affil16_ 5 avril.indd 5 05/04/2017 12:31

ACCÈS ET MAINTIEN DES PUBLICS FRAGILES DANS LE LOGEMENT DE DROIT COMMUN

Depuis sa réactivation en 2008, l'AFFIL porte notamment, la mission **de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus fragiles grâce à des actions « innovantes » ou à des expérimentations**. Au travers de ses propres réalisations (ASGL), ou de celles de ses adhérents, membres fondateurs et partenaires, l'AFFIL œuvre pour créer les conditions qui favorisent l'insertion dans le logement des publics les plus fragiles.

LES CONCLUSIONS DE NOTRE EXPÉRIMENTATION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL DANS LE LOGEMENT : « QUE SONT-ILS DEVENUS ? »

RAPPEL DES PRINCIPES DE L'EXPÉRIMENTATION

En 2014, nous lancions une expérimentation visant à favoriser l'entrée dans un logement de droit commun de ménages cumulant les difficultés socio-économiques en veillant à ce que soit mis en place un accompagnement social global dans le Logement (ASGL). Dans la logique du « Logement d'abord », il s'agissait de démontrer que **l'accès direct au logement autonome de droit commun et la stabilité résidentielle peuvent favoriser de manière durable l'insertion des ménages fragiles sans que ces derniers ne passent nécessairement par les étapes successives de l'hébergement avant d'accéder à un logement pérenne.**

L'expérimentation visait le relogement de **30 ménages provenant de la rue, de l'hébergement d'urgence, ou d'une situation précaire de logement** sur deux territoires : le Val de Marne (10 ménages) et la Seine-et-Marne (20 ménages). Présentée comme une alternative à l'hébergement d'insertion, l'action menée avait pour objectifs :

- de s'articuler autour d'un partenariat local formalisé (impliquant notamment le SIAO pour la mise en relation de l'offre et de la demande)
- de mettre en place sur une durée de 18 mois une démarche d'accompagnement global selon les besoins des ménages.

ra affil16_ 5 avril.indd 6 05/04/2017 12:31

À travers la mise en œuvre de l'ASG dans le logement, l'AFFIL entendait démontrer que :

- l'ASG est un **outil d'insertion et de stabilisation durable** pour des ménages fragiles ;
- l'impact de l'entrée dans un logement de droit commun sur la prise d'autonomie des ménages ;
- l'accès direct (au logement) et le maintien sont possibles pour des ménages fragiles ayant le profil dit CHRS.

« QUE SONT-ILS DEVENUS ? ». RETOUR SUR L'EXPÉRIMENTATION

Dès lors, l'enjeu évaluatif de l'expérimentation était affirmé comme faisant partie intégrante des objectifs du projet. Conduite durant l'année 2015, la première phase de l'évaluation montrait déjà, au-delà des difficultés de mise en œuvre, **une plus-value réelle pour les ménages concernés ainsi qu'une évolution des pratiques d'accompagnement social au bénéficie d'une relation accompagnant/accompagné plus équilibrée.**

Six mois après la fin de l'expérimentation, il importait de revenir vers les principales parties prenantes du projet, à commencer par les ménages bénéficiaires, pour proposer un bilan et tenter d'apprécier les effets de l'ASG sur la durée.

ra affil16_ 5 avril.indd 7 05/04/2017 12:32

5ème journée régionale
de l'AFFIL

Il s'est agi de procéder à une actualisation du bilan quantitatif concernant l'accompagnement mis en place (pratiques et impact sur les ménages), à partir des éléments transmis par les deux opérateurs associatifs. Ce bilan est par ailleurs mis en perspective à l'aune des retours éventuels des organismes bailleurs ayant participé à l'expérimentation, concernant le cas échéant :

- le nombre de ménages ayant connu un problème d'impayé (montant et durée)
- le nombre de troubles de voisinage ou de difficultés remontées en matière d'appropriation du logement
- le nombre de demandes de mutation ou d'intervention technique de la part des ménages logés
- le nombre d'interventions techniques ou sociales auprès de ces ménages

Enfin, une deuxième série d'entretiens a été menée auprès des ménages bénéficiaires. En raison des difficultés à contacter certains ménages, seuls six entretiens ont été réalisés au mois de mai 2016[1] Il s'est agi de revenir avec eux **sur leur perception, a posteriori, de l'expérimentation et leurs conditions de vie actuelles** :

- Comment jugent-ils leur situation et leurs conditions de vie, depuis la fin de l'ASG?
- Sont-ils satisfaits de leur logement ?
- Quelles relations ont-ils établi avec le voisinage, au sein du quartier ?
- Quels sont leurs pratiques et usages du quartier, des services et équipements ?
- Ont-ils perçu une évolution de leur situation sur un plan professionnel, de la santé, dans la relation avec leurs enfants, etc ?
- Comment appréhendent-ils leur avenir (résidentiel notamment) ?

1. 2 à domicile (Val de Marne) et 4 par téléphone : 2 hommes seuls, deux familles monoparentales, 2 couples avec enfants.

ra affil16_ 5 avril.indd 8 05/04/2017 12:32

FOCUS

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA DERNIÈRE PHASE D'ÉVALUATION

• L'ACCÈS AU LOGEMENT PÉRENNE : UN LEVIER D'INSERTION POUR DES MÉNAGES EN DIFFICULTÉS

A la lumière des témoignages recueillis, on constate que pour les ménages de l'expérimentation, **une amorce de reconstruction personnelle et familiale a bien eu lieu.**

1. Les problématiques de logement parasitent les pistes et les démarches qui vont dans le sens d'une reconstruction. Une fois la question du logement réglée, les problématiques socio-professionnelles vont pouvoir être traitées de façon plus efficace.
2. La durabilité et la stabilité du projet permettent aux personnes de se projeter. Ce qui permet d'enclencher les démarches plus facilement et d'y trouver un sens.
3. L'ancrage dans le quartier est aussi mis en avant. C'est la possibilité de construire des relations sociales solide, un réseau d'entraide qui peut par exemple faciliter le retour à l'emploi.
4. L'estime de soi est restaurée bien que difficile à évaluer. Les ménages mettent en avant le fait de pouvoir reprendre confiance en soi grâce à de petites choses : comprendre les démarches à effectuer, apprendre à écrire des courriers, des CV etc. Par ailleurs, le fait de pouvoir donner un toit à ses enfants participe de cette restauration de l'image de soi.

• UNE DIVERSITÉ DE PROFILS QUI INTERROGE LA « CIBLE » DE L'ASG DANS LE LOGEMENT ?

Un second enseignement important, tient au fait que les difficultés rencontrées par les ménages avant l'entrée dans le logement et l'évolution des situations à l'issue de la mesure ASGL montrent une grande diversité dans le profil.
Cette grande diversité interroge sur la cible originelle de l'expérimentation et les capacités des acteurs à identifier, repérer et évaluer les problématiques en amont ainsi que la capacité des ménages à entrer dans le logement et à s'y maintenir.

Un nouveau départ après un parcours émaillé de difficultés
Une partie des ménages cumulait des difficultés socio-économique et psychologique que l'ASG dans le logement a permis de désamorcer voir de commencer à régler.

Des difficultés qui demeurent pour des ménages fragilisés par l'évolution défavorable de leur situation
Pour une seconde part des ménages fragilisés par l'évolution défavorable de leur situation, des difficultés demeurent encore aujourd'hui. Pour ces ménages qui ont eu du mal du coup à appréhender l'arrêt de l'accompagnement, se pose la question du relais avec le droit commun.

Une solution par défaut pour des ménages déjà quasi autonome ?
Pour le reste des ménages, on peut penser aujourd'hui que cette expérimentation a représenté une solution par défaut puisque qu'ils étaient quasi autonomes dès l'entrée dans le logement. **Pour ces ménages, la seule difficulté était d'être mals logés dans un contexte où l'on manque cruellement de logement.**

ra affil16_ 5 avril.indd 9 05/04/2017 12:32

• DES ENJEUX DE CAPITALISATION ET D'ESSAIMAGE

Des pratiques d'accompagnement à capitaliser

~ Une souplesse dans la mise en place de l'ASG
~ Prise en compte de la singularité des parcours pour une approche personnalisée et adaptée
~ Une priorité donnée à la place centrale du ménage dans l'accompagnement
~ Fort de ces premiers constats dès la fin de l'accompagnement social en décembre 2015 la DRIHL a pu valoriser ces enseignements dans le travail menés avec les opérateurs AVDL d'Île-de-France.

Des conditions préalables à réunir pour favoriser la réussite de l'ASG dans le logement

Les enseignements en matière d'accompagnement social ne doivent pas faire oublier un certain nombre de conditions préalables qui favorise la réussite de l'ASGL comme :
La clarification et la consolidation du rôle des acteurs et notamment celle des SIAO, des réservataires, des organismes HLM en mettant en place une gestion locative adaptée dès la recherche du logement puis ensuite dans le suivi des situations en lien avec les partenaires. **Cela sous-entend que les organismes soient outillés pour le faire. Ici encore la pratique nous a montré une diversité de situation.**

• UNE MISE EN ŒUVRE COMPLEXE MAIS UNE DYNAMIQUE À POURSUIVRE ET À PÉRENNISER

Au-delà de l'expérimentation, et malgré l'adhésion de principe de la majorité des acteurs à la philosophie du Logement d'Abord, il demeure nécessaire de poursuivre le travail de sensibilisation et de rapprochement des acteurs (professionnels et institutions) avec l'idée de faire bouger les lignes pour aller au-delà des blocages institutionnels et/ou liés à des cultures professionnelles. En effet, apparemment coûteuse en investissement (financier, humain, etc.) et parce qu'elle induit des changements organisationnels et de pratiques qui ne sont pas toujours évidents, l'expérimentation doit continuellement être légitimée.

Aussi, le travail de sensibilisation et de valorisation doit-il être poursuivi à plusieurs échelles :

~ **Nationale vs locale**, afin de s'assurer de la bonne appropriation des projets sur les territoires et de leur inscription dans le paysage institutionnel local et les dynamiques partenariales existantes.
~ **Représentation institutionnelle vs professionnels de terrain**, l'implication de ces derniers n'étant possible qu'avec le soutien et l'engagement stratégique et opérationnel de leur hiérarchie.

Parallèlement, il reste à prolonger l'effort d'objectivation de l'utilité sociale de l'ASG pour les locataires (conditions de vie, bien être et insertion sociale), pour la gestion du patrimoine (contentieux locatifs, fluidité des parcours et tranquillité résidentielle), pour les équipes du bailleur, pour les partenaires de droit commun, etc. **Un travail d'évaluation socio-économique (mettant en exergue les coûts évités) plus approfondi pourrait contribuer à démontrer que l'ASG dans le logement ne constitue pas tant une dépense pour la société qu'un investissement nécessaire et durable, tant d'un point de vue humain qu'économique.**
// Retrouvez la synthèse de l'évaluation sur notre site Internet www.affil.fr

ra affil16_ 5 avril.indd 10 05/04/2017 12:32

ESSAIMAGE DE L'EXPÉRIMENTATION ASGL PAR LA DRIHL : CRÉATION DE NOUVEAUX OUTILS POUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

L'une des idées directrices de l'expérimentation ASGL - financée par la DRIHL[2] - était de pouvoir essaimer certains de ses enseignements. Plusieurs de ces principes ont donc présidé à la création ou à la refonte d'outils utilisés par les opérateurs et les partenaires dans le cadre de l'AVDL[3] :

• **LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS RETENUS PAR LA DRIHL :**

~ l'attribution d'un logement de droit commun pour des ménages, a priori loin de celui-ci, permet des échanges plus constructifs entre travailleurs sociaux et ménages concernés. De plus, l'appropriation de l'accompagnement par le ménage semble nettement améliorée.

~ La mise en place d'un référent personnel auprès du ménage, chargé (notamment) de mobiliser ponctuellement les intervenants nécessaires pour un ménage via une « cellule de coordination »[5] est une organisation qui permet plus de fluidité dans les échanges, une meilleure connaissance des acteurs entre eux, et in fine une efficacité plus grande dans la mise en place de solutions adaptées aux ménages.

Missions des référents personnels

~ Chaque poste de travailleur social (référent personnel) est uniquement dédié et en totalité à la responsabilité de l'accompagnement social global, a minima de 10 ménages

~ Ils assurent la continuité et la cohérence de l'action d'accompagnement des ménages,

~ Ils font le lien entre la direction de l'association, la cellule de coordination et le chef de projet AFFIL,

~ Ils animent la cellule de coordination

~ Ils assurent la coordination des interventions qu'ils auront sollicitées pour la mise en œuvre d'un accompagnement social global des ménages ainsi que la rédaction et la signature du contrat d'accompagnement social bilatéral (association, ménage),

~ Ils s'assurent de la constitution complète des dossiers destinés aux CAL,

~ Ils réalisent des évaluations trimestrielles qu'ils transmettent aux bailleurs sociaux concernés et au chef de projet AFFIL.

Source : Extrait du cahier des charges de l'appel à projet ASGL.

Face à ces constats positifs, dès le mois de mars 2016, le service en charge de l'AVDL à la DRIHL, a organisé plusieurs réunions de concertation et de travail entre opérateurs AVDL, bailleurs sociaux, UT DRIHL/DDCS, AFFIL, pour faire évoluer les outils de l'AVDL.

2. Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement.

3. L'Accompagnement Vers et Dans le Logement est une aide, fournie sur une période déterminée, à un ménage rencontrant un problème de maintien dans un logement ou d'accès à un logement en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux.
Source : www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

5. Rôle des cellules de coordination : C'est en fonction des besoins des ménages au fil de leur accompagnement social global que la cellule est réunie par le référent personnel. Il y associe prioritairement les travailleurs sociaux de secteur du Conseil général, ainsi que les travailleurs sociaux des partenaires locaux de l'accompagnement des ménages sur les territoires concernés (bailleurs, associations, collecteurs d'Action Logement , État, Mairies, Pôle emploi, CPAM, mission locale, CAF, etc.) qui y siègent et font en sorte de mettre en place des solutions face aux différentes problématiques abordées.
Source : Extrait du cahier des charges de l'appel à projet ASGL.

ra affil16_ 5 avril.indd 11 05/04/2017 12:32

FOCUS

LES « NOUVEAUX » OUTILS DE L'AVDL

- **Une nouvelle convention AVDL qui reprend la notion d'accompagnement approfondi et s'inspire directement de l'expérimentation AFFIL,**

« **Mise en place des accompagnements approfondis**.
Certains accompagnements nécessiteront un suivi approfondi : il concerne les ménages dont les relogements s'avère particulièrement difficile pour des raisons autres que celles concernant le niveau des ressources (endettement très élevé et non régulé, problèmes psychologiques ou médicaux lourds, familles particulièrement nombreuse, ménages lourdement désocialisés sans habitude de logement, etc.) Ces ménages devront être identifiés par l'opérateur qui demandera un accompagnement « approfondi ». Ils devront pour être mis en place, recevoir la validation de l'UD ou de la DDCS qui s'assurera que le ménage concerné a réellement besoin d'un tel accompagnement. » Source : DRIHL

- **Une fiche, appelée «parcours AVDL».** Celle-ci, est transmise par mél uniquement par les opérateurs AVDL :
~ aux réservataires lorsqu'un ménage est dit «prêt au relogement»,
~ au bailleur avant une CAL[6], et définitivement complétée, au terme d'un accompagnement dans le logement.

Cette fiche, émanation de la « grille d'évaluation partagée » de l'AFFIL, est le fruit d'un travail commun entre les opérateurs AVDL et des bailleurs partie prenante. Elle a pour vocation d'être utilisée par tous les opérateurs AVDL d'Ile-De-France.

- **Un modèle de protocole Bailleur Opérateur AVDL, pour le relogement des «plus fragiles».** adaptée aux nouvelles conventions AVDL et à la mise en place des cellules de coordination.

« **La mise en place des cellules de coordination (dans les nouvelles conventions AVDL)**
L'association mettra en place une cellule de coordination autour d'un travailleur social et du bailleur concerné par le relogement, qui réunira successivement les compétences complémentaires pluridisciplinaires qui pourront faciliter l'entrer ou l'intégration du ménage dans le logement. Deux alternatives sont possibles pour la mise en place de cellules de coordination :
~ **Si un travailleur social extérieur à l'AVDL** accompagne déjà le ménage, l'association mettra en place la cellule de coordination autour de ce travailleur social et du bailleur sollicité (Dans cette hypothèse l'accompagnement prendra fin lorsque la cellule sera opérationnelle.)
~ **S'il n'y a pas de travailleur social externe à l'AVDL** qui connaisse bien le ménage, l'association mettra en place la cellule de coordination autour de ses propres travailleurs sociaux. L'AVDL ne prendra alors fin que lorsque le ménage sera autonome dans son logement. »

6. Commission d'Attribution de Logement.

ra affil16_ 5 avril.indd 12 05/04/2017 12:32

Ce travail d'essaimage mené en partenariat entre les services de l'Etat (au niveau régional) et l'AFFIL est prometteur. Il annonce d'autres collaborations dans le sens d'une plus grande coordination des acteurs et de la recherche permanente d'un dialogue qui contribue à favoriser l'accès et le maintien des ménages dans le logement de droit commun.

FOCUS : DES OUTILS QUI FAVORISENT AUSSI LE DIALOGUE ET LA TRANSPARENCE DANS LES ÉCHANGES ENTRE ACTEURS DE L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

Chaque année, des adhérents, les membres fondateurs de l'AFFIL[7], des partenaires, contribuent à faciliter l'accès des publics fragiles dans le logement, grâce à la création d'outils construits en concertation avec les membres de leurs réseaux. Ces outils tiennent comptent des pratiques professionnels de chacun des acteurs concernés, des besoins et des spécificités du territoire Francilien, des obligations institutionnelles, etc. Ils ont pour objectif commun de poser un cadre général et partagé pour encourager l'harmonisation des pratiques et offrir une plus grande visibilité des actions menées en direction des publics.

7. AORIF (USH d'Ile-De-France) et la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-De-France (Ex. FNARS)

ra affil16_ 5 avril.indd 13 05/04/2017 12:32

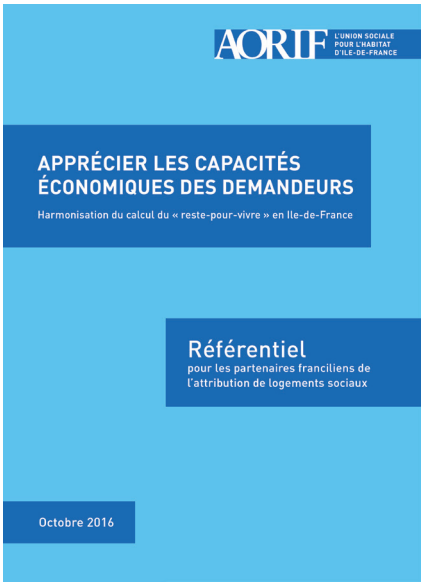

• LE RÉFÉRENTIEL AORIF POUR APPRÉCIER LES CAPACITÉS DES DEMANDEURS : HARMONISATION DU CALCUL DU « RESTE POUR VIVRE » EN ÎLE-DE-FRANCE

« **Référentiel sur les capacités des demandeurs**.
Depuis plus de deux ans, l'AORIF (USH d'Ile-De-France) s'est mobilisé afin d'accompagner les organismes franciliens face à la réforme de la demande et des attributions de logement : système national d'enregistrement depuis 2011, lois ALUR et Ville et Cohésion urbaine. Et projet de loi Egalité et Citoyenneté en cette fin d'année... Une première contribution « Réformer la demande et les attributions en Ile-de-France », issue des travaux menés par la commission Demande et Attributions, a ainsi été largement diffusée, en juin dernier. Aujourd'hui, l'AORIF édite un référentiel **Apprécier les capacités économiques des demandeurs, élaboré en inter-bailleurs, en lien avec les différents réservataires et acteurs de l'insertion à destination de tous les partenaires de l'attribution**. Il propose un mode de calcul harmonisé du « reste-pour-vivre dans le logement social en Ile-De-France » et explique comment cet indicateur économique s'inscrit dans une analyse plus globale de la situation du ménage. A visée opérationnelle, il est appelé à devenir un outil de travail pour chacun, indique l'AORIF qui en propose une large diffusion au sein des équipes des organismes.
// Référentiel sur demande auprès de contact@aorif.org
Version en ligne sur www.aorif.org »

Source : Actualités Habitat. 30 novembre 2016

ra affil16_ 5 avril.indd 14 05/04/2017 12:32

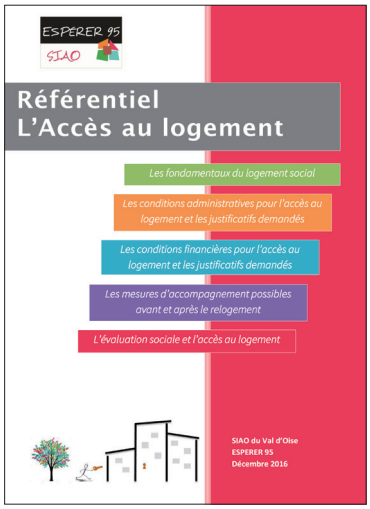

• LE RÉFÉRENTIEL « L' ACCÈS AU LOGEMENT » DU SIAO 95

Le référentiel « Accès au logement » a été élaboré dans le cadre de la **Mission Logement** du SIAO 95[8].
Cet outil de travail s'appuie sur 5 modules de formation dispensés par l'équipe de la Mission Logement et différents intervenants, aux travailleurs sociaux de structures. La volonté du SIAO 95 est d'apporter un soutien à l'ensemble des référents en charge d'accompagner les ménages hébergés et ainsi de contribuer à faciliter leur accès au logement social.

En annexe de la **Charte partenariale DDCS/SIAO/AORIF[9] pour l'accès au logement des publics sortants d'hébergement,** intégrée au référentiel, on peut trouver la grille d'évaluation partagée de l'AFFIL.
Il est à noter que le SIAO 92 s'était déjà saisi de cette grille pour élaborer la « Charte partenariale de relogement des ménages sortant d'hébergement » *(SIAO92/UTDRIHL/AORIF)* signée en septembre 2014.

« L'enjeu de la grille d'évaluation partagée AFFIL est la mise à plat et le partage entre associations gestionnaires et bailleurs sociaux d'éléments d'évaluation des capacités du ménage à accéder au logement et de ses éventuels besoins en accompagnement, et ce, afin de limiter le nombre de refus d'attributions, de favoriser les parcours résidentiels en facilitant la sortie de structures d'hébergement. (...) Ces éléments constituent une base commune d'appréciation sur les situations des ménages. Ils ne constituent pas une liste de conditions à remplir de façon stricte et exhaustive.»

Extrait : Convention de coopération, FNARS IDF, AORIF, AFFIL. Pour accompagner les parcours résidentiels et renforcer les partenariats entre associations d'insertion et bailleurs sociaux. Oct.2010

// Pour plus de renseignement : http://esperer-95.org et http://siao92.fr

Les exemples de création d'outils ou de projet ne manquent pas et nous appelons nos adhérents à nous communiquer les différents travaux qu'ils réalisent chaque année afin que nous puissions les mettre en valeur sur notre site Internet ou dans le rapport d'activité annuel.

8. Pour rappel, La Mission Logement du SIAO 95 s'inscrit dans et regroupe un programme d'actions :
- La labellisation au titre de l'Accord Collectif Départemental pour les ménages « prêts au logement », avec enregistrement dans le vivier des publics prioritaires (SYPLO) ;
- Une action renforcée en lien avec les référents sur l'étude des dossiers des ménages prêts au logement et hébergés sur les places financées par l'État ;
- La mise en place de modules de formation « Accès au logement » à l'attention des travailleurs sociaux, formation proposée une à deux fois par an en fonction du nombre de participants ;
- La production d'un référentiel sur l'accès au logement actualisé régulièrement ;
- L'animation d'une Commission « situation complexe » intégrant un volet logement.

9. Signée le 14 Décembre 2016 en Comité de Suivi SIAO 95

ra affil16_ 5 avril.indd 15 05/04/2017 12:32

DE L'UTILITÉ SOCIALE DU LOGEMENT ADAPTÉ

La seconde mission historique de l'AFFIL
est de promouvoir la construction de logements adaptés.

Les membres de l'AFFIL définissent le logement adapté comme « (...) l'ensemble des réponses intermédiaires destinées aux personnes ne relevant ni des dispositifs d'hébergement d'insertion classiques, ni d'un logement autonome, pour des raisons liées à leur situation socio-économique. La notion d'habitat adapté est utilisée pour qualifier les réponses destinées à assurer un droit au logement aux personnes démunies et dans l'incapacité de se procurer, momentanément ou durablement, un logement décent et adapté à leurs besoins. C'est la loi Besson du 31 mai 1990 qui, en parlant d'habitat adapté, a pour la première fois tenté de cerner la notion, en évoquant la nécessité de diversifier l'offre de logement existante. » *Guide AFFIL*
Ici, notre objectif est de rendre possible les conditions d'un dialogue entre les acteurs pour favoriser la réalisation de ces projets. La tenue de notre 5ème journée régionale, ainsi que l'actualisation du guide « Repères et préconisations pour développer l'offre d'habitat adapté en structure collective » (paru en 2010), en témoignent.

LA 5ème JOURNÉE DE L'AFFIL : LE CREUSET DE RÉFLEXIONS COMMUNES POUR FAIRE NAITRE DES ACTIONS CONCRÈTES

Dès avril 2015, la table ronde organisée lors de notre assemblée générale sur le thème des pensions de familles, a pointé la nécessité de **prendre conscience collectivement des enjeux contenus dans le processus de production (au sens large) de ces structures** et ainsi continuer d'avancer ensemble sur les marges de progressions possibles pour faire évoluer ce modèle.

Pour sa 5ème journée régionale *(1er décembre 2016)*, l'AFFIL a souhaité aller plus avant et **rappeler la pertinence de l'ensemble des « produits » résidence sociale[1], en pointant les évolutions et les défis auxquels nous avons à faire face si nous souhaitons continuer de répondre aux besoins d'une diversité de public en rendant possible la création de résidences sociales qui leur correspond.**

1. Le logement adapté, est vu ici comme **une réelle réponse permettant de construire des parcours résidentiels adaptés et non comme un palliatif à l'insuffisance d'offre de logements** - et plus spécifiquement centré sur l'habitat collectif encadré par la réglementation logement - foyer/résidence sociale : résidences sociales ex nihilo, résidences sociales issues de la transformation des foyers de jeunes travailleurs et des foyers de travailleurs migrants, maisons relais/pensions de famille et résidences accueil. (Juliette Baronnet, Julien Van Hille, « Rôle et fonctions des résidences sociales dans les parcours des personnes accompagnées. L'exemple d'Arel » in Recherche sociale n°217)

ra affil16_ 5 avril.indd 16 05/04/2017 12:32

LES DEUX TABLES RONDES DE LA JOURNÉE ONT PERMIS DE REVENIR SUR QUELQUES CONSTATS PARTAGÉS CONCERNANT :

La gestion sociale et l'accompagnement

- Un accueil croissant de ménages plus vulnérables,
- Les résidences sociales pensées comme du « logement accompagné » mais dont la gestion locative sociale (AGLS) et l'accompagnement (FSL, ou autre) sont diversement financés d'une opération ou d'un territoire à l'autre,
- Un financement des pensions de famille plafonné depuis plusieurs années (16€ par jour)

Les attributions et les parcours résidentiels

- L'affirmation progressive des contingents dans les attributions en résidences sociales,
- Une visibilité d'ensemble des publics ciblés et accueillis qui reste limitée,
- Des partenariats encore peu structurés en amont et en aval des résidences sociales

Les produits et les coûts du logement adapté

- L'évolution des besoins en termes de typologie,
- La difficulté de certains ménages d'être solvables,

La programmation et les territoires

- La « concurrence » entre résidences sociales et logement social familial sur les budgets PLA-I,
- La difficile lisibilité de la diversité des besoins en résidences sociale

LES DÉBATS QUI ONT SUIVI FONT RESSORTIR PLUSIEURS IDÉES QUE NOUS RETENONS AFIN DE POURSUIVRE OU D'ENGAGER DE NOUVEAUX TRAVAUX :

• LA PLACE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS LES STRUCTURES

Il apparait indispensable de trouver des moyens (outils, interpellation des pouvoirs publics, etc.) pour valoriser l'accompagnement social qui, à l'inverse de la gestion locative sociale, est une donnée variable dans la résidence sociale. Et qui, lorsqu'il est mis en place, demande une définition plus ajustée en terme de format (volume de ménages suivis par travailleur social) et de contenu (ASLL[2] classique ou accompagnement social plus soutenu pouvant aller jusqu'à un accompagnement dit global ou intensif) ce qui nécessite des moyens humains et financiers supplémentaires. Car l'accompagnement, comme il est envisagé par les acteurs, s'adapte aux difficultés rencontrées par les différents profils de public. Cette démarche implique un maillage partenarial organisé qui prenne en compte le profil socio-économique des publics actuels (parcours, histoire, problèmes rencontrés) et la diversité des réponses qui peuvent leurs être apportées (jeunes, personnes vieillissantes, situation de rupture, femmes victimes de violences ou sortant de prison). Il ressort que si le besoin d'une capacité d'intervention sociale adaptée est partagé par un grand nombre d'acteurs, on peut émettre certaines réserves quant aux moyens qui y sont consacrés et à la difficulté de les obtenir.

2. Accompagnement Social Lié au Logement.

ra affil16_ 5 avril.indd 17 05/04/2017 12:32

5ème journée régionale de l'AFFIL.

• LES « PARCOURS » DANS LES DISPOSITIFS

La nouvelle implication d'Action Logement au sein des résidences sociales a mis en lumière le besoin de coordination et d'organisation du lien entre réservataires et gestionnaires. Ceci, pour équilibrer la tendance naturelle chez les réservataires de faire jouer leurs droits et chez le gestionnaire de promouvoir son projet. C'est pourquoi, inciter un dialogue et définir le lien qui réunit les acteurs est essentiel pour clarifier la place de chacun et défendre le modèle de résidence sociale qui doit être une solution alternative entre hébergement et logement et non un logement par défaut.

• LE PROJET SOCIAL COMME DÉTERMINANT MAJEUR DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENT ADAPTÉ

Le modèle historique des résidences sociales tel qu'il a été pensé à son origine semble dépassé. C'est en plébiscitant une collaboration étroite entre l'organisme bailleur et le gestionnaire autour d'un projet social, socle de l'ensemble du projet, que le modèle doit être repensé. Cette démarche nécessite, un dialogue étroit et transparent, très en amont, sur la faisabilité économique au regard du projet social. Pour l'AFFIL, tout l'enjeu réside dans l'organisation et la mise en place par les acteurs des conditions de ce dialogue autour du projet social. (Analyse des besoins et des ressources du territoire, définition des publics visés, définition de la politique d'attribution/de la politique et des objectifs de sortie, élaboration des modalités de suivi et d'évaluation du projet, etc.)

• LA PROGRAMMATION ET LES TERRITOIRES

Le territoire francilien connaît un fort développement économique et simultanément souffre d'un manque structurel de logements sociaux à coûts abordables malgré les efforts accomplis ces dernières années. Ce territoire accueille de la richesse, mais aussi beaucoup de précarité.

Il s'agit donc de faire coïncider les évolutions territoriales auxquelles nous faisons faces à l'évolution des caractéristiques des publics et notamment du point de vue du salariat et de l'emploi. Les résidences sociales peuvent alors constituer

ra affil16_ 5 avril.indd 18 05/04/2017 12:32

des outils de développement si l'on réussit à croiser les analyses de besoins et les projets de territoire. Pour ce faire, il est indispensable de créer et/ou d'animer des espaces de dialogues et/ou de régulation entre la multiplicité des acteurs impliqués : intercommunalités et communes, conseils départementaux, Etat, gestionnaires, bailleurs. Ceci, en prenant en compte l'expertise des SIAO (voire des Conférences intercommunales du logement) dans l'identification territorialisée des besoins. **L'objectif étant de passer d'une programmation opérationnelle, au « coup par coup » en fonction des opportunités foncières et politiques, à une programmation stratégique organisée autour d'une lecture croisée des différents besoins.**

ACTUALISATION DU GUIDE AFFIL

Dans la continuité et en cohérence avec ce qui précède, le plan d'action de l'AFFIL *(2016-2018)*, prévoit l'actualisation de son guide : « Repères et préconisations pour développer l'offre d'habitat adapté en structure collective » *(Edité en 2010)*.
C'est pourquoi, les groupes de travail thématique (projet social, modèle de gestion, ressources humaines) se sont réunis dès le mois de mai 2016 pour engager ce travail de refonte. *(Sortie prévue : second trimestre 2017)*

RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU GUIDE

- Encourager la production d'habitat adapté
- Accompagner les acteurs en leur présentant les spécificités du montage d'opérations
- Affirmer une identité commune qui fasse sens et une culture collective
- Etre un outil d'aide à la décision

LES GRANDS MESSAGES À DIFFUSER

- Rappeler l'utilité sociale des résidences/structures de logement adapté
- Définir ce que sont et ne sont pas les structures de logement adapté
- Montrer que les résidences sociales sont une réponse multiforme à des besoins variés toujours en évolution
- Rappeler que différents leviers (dialogue, transparence, co-construction, etc.) doivent être actionnés pour réussir à mener à terme un projet de construction de logement adapté dans le contexte actuel

Les débats de la 5ème journée régionale de l'AFFIL sont venus compléter les travaux menés par les groupes de travail. Ils ont notamment permis de prendre en compte certaines questions qui apparaitront de façon transversale dans le guide telles que : comment permettre aux résidences sociales d'être une solution entre l'hébergement et le logement pour qu'elles ne soient pas un logement par défaut ? Comment faire coexister la gestion sociale, et l'accompagnement en résidences et leur articulation avec le droit commun dans le contexte actuel des besoins et des budgets ? Comment coordonner les relations entre les « orienteurs », les gestionnaires, et les réservataires? Quels leviers peuvent être activés demain pour trouver des équilibres économiques durables (production puis gestion) dans les opérations de résidences sociales ? etc.

ra affil16_5 avril.indd 19 05/04/2017 12:32

RÉUNIONS ET TRAVAUX SUR LES SUJETS D'ACTUALITÉ

Depuis plusieurs années, l'AFFIL a fait des réunions plénières un temps privilégié d'échange de pratiques, (Visites et présentation par le « couple » gestionnaire/bailleur d'une résidence sociale (Pension de famille, résidence sociale ex-nihilo, Ex-FTM, FJT), d'acculturation entre adhérents, d'information sur des sujets transversaux qui impactent les acteurs de l'insertion par le logement à différents degrés.

L'AFFIL est un lieu où convergent plusieurs cultures professionnelles, avec leurs spécificités et leurs attentes respectives. C'est notamment, au travers d'actions comme notre participation à l'élaboration du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement que nous pouvons, en accord avec les principes fondateurs de l'AFFIL, exprimer ces aspects et les porter pour favoriser une meilleure coordination des acteurs.

RETOUR SUR LES RÉUNIONS PLÉNIÈRES

Cette année a débuté par une réunion plénière *(22 janvier)* dédiée au sujet du Plan pour l'accueil des migrants relatif à la circulaire du 22 juillet 2015 qui appelait à **« (...) une mobilisation sans faille des services de l'Etat afin de créer des capacités suffisantes pour l'accueil d'urgence des migrants, ainsi que des demandeurs d'asile et le relogement des réfugiés. »** Ainsi, l'ensemble des acteurs de l'urgence, de l'hébergement et du logement ont été concernés de près ou de loin par l'arrivée de ces populations. Ils ont dû mettre en place, souvent dans l'urgence, des solutions qui répondaient aux besoins de ce public.

La réunion a d'abord traité de la question de l'hébergement et du logement de ces publics d'un point de vue « pratique » en détaillant : les différences entre ces publics, les enjeux liés à leur accueil, à leur prise en charge, et à leur accompagnement.
Djamel CHERIDI *(Directeur de l'hébergement et du logement accompagné COALLIA)* est intervenu pour amener les participants à faire la distinction entre les publics (Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, etc.) pour mieux cerner les particularités de leur parcours, des lieux où ils sont amenés à séjourner, des démarches qu'ils ont à entreprendre.
Cette connaissance permet in fine de mieux accueillir et aussi d'orienter ces publics. Et pour les acteurs qui ne sont pas amenés à être directement à leur contact, de mieux cerner les enjeux autour de leur accueil et des possibles répercussions que cela engendre sur le « circuit de l'urgence en passant par

ra affil16_ 5 avril.indd 20 05/04/2017 12:32

1. Direction Interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au Logement.

2. Groupement d'Intérêt public : Habitat et interventions sociales.

l'hébergement, jusqu'au logement ». Cela permet, notamment de « lutter contre les fantasmes » et de pouvoir faire œuvre de pédagogie face à certaines remarques.
Ensuite, dans le cadre de la mission confiée à la DIHAL[1] (pilote) et en articulation avec le GIP-HIS[2], Sylvain MATHIEU, *(Délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement)* a présenté le plan de mobilisation de logements à destination des réfugiés *(Plateforme nationale pour le logement des réfugiés.)* Ses enjeux et les modalités de sa mise en œuvre.

• RÔLE DE LA PLATEFORME

~ Reloger uniquement, les personnes ayant le statut de réfugié.

• OBJECTIFS

~ Quantitatif (de départ) : reloger 200 à 300 personnes par mois.
~ Qualitatif : empêcher toute concurrence entre les publics en mobilisant une offre de logement supplémentaire, dans des secteurs plus détendus que sur l'Ile-de-France.

• ENJEUX DU DISPOSITIF

~ Faire en sorte que les mesures d'accompagnement ainsi que les financements de nature exceptionnels rejoignent finalement le droit commun.
~ Faire que la plateforme ne vienne pas se substituer aux dispositifs locaux mais travaille en partenariat avec eux.
~ Communiquer largement auprès des opérateurs pour identifier les réfugiés qui sont dans les structures (CHU, CHRS, etc.) pour que la plateforme puisse les prendre en charge.
~ Pouvoir convaincre les ménages de s'installer dans des communes plus ou moins éloignées de l'Ile-de-France et des centres urbains. Et aussi, trouver des solutions de relogement pour les réfugiés qui ne souhaitent pas vivre en France.

ra affil16_ 5 avril.indd 21 05/04/2017 12:32

Enfin, Jean-Luc VIDON, (*Président de l'AORIF - Directeur Général La Sablière)*, a présenté le positionnement des bailleurs, qui depuis le second semestre 2015, face à l'arrivée des migrants et des réfugiés en Frances ont été appelés à se mobiliser. Le mouvement HLM a d'abord souhaité agir en marquant le fait qu'il ne devait pas y avoir concurrence entre les publics. Ceci en menant les interventions en fonction des territoires et en s'y adaptant.
La plupart du temps, pour les personnes qui n'avaient pas encore obtenu leur statut de réfugié ce sont des solutions d'urgence qui ont été trouvées. Il est à noter, que les locaux mis à disposition de ces personnes n'ont pas été ceux utilisés dans le cadre de la mise à disposition pour le plan « Grand Froid ». Ce qui a rendu ces orientations d'autant plus complexes.
Au-delà de ces solutions d'urgence, qui se sont mises en place, notamment, grâce aux réseaux sur les territoires, Jean-Luc VIDON a rappelé qu'il est utile de se questionner sur une réponse commune face à ces situations qui ne feront que de s'amplifier.

Le 17 mars 2016, après une présentation réalisée par Martine THEAUDIERE *(Présidente de la FNARS Ile-de-France)* de l'histoire des SIAO et de l'évolution de leur place en matière de logement, trois d'entre eux (75,92, et 95) se sont prêtés au jeu de la table ronde. (Animée par Michel JOUVE *Directeur d'ARFOG-LA-FAYETTE et administrateur du bureau de l'AFFIL*). Pendant ce temps d'échange interactif plusieurs thématiques ont été abordées de façon transversale : La régulation des diagnostics ; l'étude et ensuite la « labélisation » des dossiers des ménages dans SYPLO[3] ; les liens à construire et l'identification des besoins des acteurs du logement, etc. Ensuite, nous avons pu aborder les évolutions, les problématiques, et les besoins qui en découlent.

3. Système Priorité Logement.

L'ÉLABORATION DU SRHH

Les actions menées par l'AFFIL s'inscrivent aussi dans un temps plus long comme celui de l'élaboration du Schéma Régional de l'Hébergement et de l'Habitat.

RAPPEL
Ce Schéma qui s'inscrit dans les dispositions de la loi de 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles **a pour objectif** :

De fixer les grandes orientations d'une politique de l'hébergement et de l'accès au logement articulée avec la politique du logement, en réponse aux défis que connaît la région Île-de-France. Il doit ainsi fixer les objectifs à atteindre en matière de construction et d'amélioration des structures d'hébergement, et répondre aux besoins des personnes en situation d'exclusion, défavorisées ou présentant des difficultés particulières. Le Schéma de l'habitat et de l'hébergement doit être en capacité de proposer une vision globale des problématiques et des réponses à apporter pour permettre l'accès au logement ordinaire des personnes qui en sont dépourvues ou qui vivent dans des conditions d'habitat indigne. Le Schéma doit prendre en compte et améliorer les parcours résidentiels des franciliens en veillant à une approche équilibrée entre les territoires.
Extrait : Note de cadrage des ateliers de l'élaboration du SRHH

ra affil16_ 5 avril.indd 22 05/04/2017 12:32

Depuis la création du CRHH en 2014 et le lancement du diagnostic préalable à l'élaboration du SRHH, l'AFFIL a participé aux différentes réunions et notamment celles des ateliers du volet 1

Ateliers du Volet 1: défis/enjeux/objectifs

Atelier A - 5 janvier 2016
Développer l'offre de logements, de logements adaptés, de résidences sociales, et d'hébergements

- Quelle offre pour répondre aux besoins réels des ménages ?
- Quelle place pour l'offre sociale dans la croissance du parc ?
- Quel développement coordonné logement /hébergement ?

Atelier B - 14 janvier 2016
Favoriser la fluidité hébergement/logement et les parcours résidentiels

- Comment repenser le logement social dans les parcours résidentiels (mobilisation du parc et des contingents attributions, politiques de mutations, passerelles depuis l'hébergement ?)
- Comment relancer la mobilité entre parcs, mobiliser l'offre privée, accès au logement des jeunes…

Atelier C - 28 janvier 2016
Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'habitat

- Quels axes d'amélioration de l'habitat ? Performance énergétique, innovation architecturale, lutte habitat indigne, copropriétés …
- Penser l'habitat avec le cadre de vie : articulation transports emploi, enjeux environnementaux, rénovation urbaine
- Comment renouveler les formes de participation et d'innovation ?

Atelier D - 9 février 2016
Répondre aux besoins particuliers des personnes en situation d'exclusion, favoriser l'accès aux droits des plus fragiles

- Comment adapter le dispositif à la diversification des publics, limiter les effets de concurrences entre publics ?
- Comment améliorer le pilotage des dispositifs pour une prise en charge cohérente de la grande exclusion
- Comment mieux coordonner les réponses aux besoins d'accompagnement social et médico-social…

Atelier E – 18 février 2016
Renforcer l'égalité et le rééquilibrage des territoires en matière de logement et d'hébergement

- Quels territoires prioritaires de développement de l'offre?
- Quels répartition du développement de l'offre sociale, par quels produits pour quels territoires ?
- Quelles réponses aux processus de spécialisation des marchés locaux ? Quelle articulation avec les transports et les bassins d'emploi ?
- Quelles rééquilibrage de l'offre d'hébergement et quels changements d'échelles du pilotage des dispositifs ?

ra affil16_ 5 avril.indd 23 05/04/2017 12:32

A la veille de débuter le second volet des ateliers (dont le but était de fixer les grandes orientations et les objectifs par territoire), nous avons fait part au comité de rédaction des trois sujets/propositions suivant(e)s :

• LA PROGRAMMATION

Programmer le développement des offres - hébergement, logements adaptés / spécifiques, logement social familial - au regard des besoins locaux et des enjeux de rééquilibrage

Pour que la programmation s'effectue dans une logique de rééquilibrage territorial, le CRHH via le Schéma régional pourrait y inscrire la planification d'objectifs pluriannuels afin qu'ils soient intégrés systématiquement dans la programmation des PLH ensuite.

Définir une stratégie pluriannuelle en matière de développement de l'offre en logements adaptés / spécifiques dans les territoires

• LE PARTENARIAT

Structurer et outiller le partenariat entre les acteurs de l'hébergement, du logement d'insertion et du logement social sur tout le territoire francilien

Le schéma régional peut permettre de penser et d'organiser la structuration de la rencontre entre les acteurs de l'hébergement, du logement d'insertion et du logement social pour accentuer l'effet levier sur l'ensemble de la chaine, des créations communes élaborées en concertation (création d'outils, mise en œuvre de projets partenariaux, etc.)

• L'ACCOMPAGNEMENT

Soutenir sur le long terme le développement des initiatives partenariales visant à renouveler les méthodes d'accompagnement (accompagnement global, santé mentale...)

Les différentes actions menées (Un Chez soi d'Abord ; Accompagnement social global dans le logement, etc.) pour rendre possible l'accès au logement des publics qui en sont le plus éloignés pourraient bénéficier d'un soutient pérenne réaffirmé au travers du SRHH.

Les groupes de travail se sont terminés au mois de juillet 2016. Par la suite, le CRHH du 18 octobre 2016, a permis la présentation du Schéma pour délibération sur les volets 1, 2 et 3, pour lesquels un certain nombre d'amendements ont été demandés par différents membres du CRHH.

• LES PROCHAINES ÉTAPES DE VALIDATION DU SCHÉMA

- Le projet de schéma sera soumis pour avis au Conseil régional, au département, à la Métropole du Grand Paris, aux EPCI compétents en matière de PLH, ainsi qu'aux communes n'appartenant pas à de tels EPCI. La consultation s'étendra sur un délai de 3 mois. (Février 2017)
- Ensuite, le CRHH délibèrera sur un nouveau projet de schéma qui sera soumis pour avis au Préfet de région, qui dispose également d'un délai de 3 mois pour soumettre son avis au CRHH.
- Le projet sera ensuite amendé en conséquence et approuvé par le CRHH. Il fera, au final, l'objet d'un arrêté du Préfet.

ra affil16_ 5 avril.indd 24 05/04/2017 12:32

Séance plénière du CRHH.
Juillet 2016

ra affil16_ 5 avril.indd 25 05/04/2017 12:32

FOCUS SUR LA VIE ASSOCIATIVE DE L'AFFIL

Ce que représente l'AFFIL aujourd'hui :

- 70 adhérents dont 46 associations, 18 bailleurs, 5 CIL, 1 membre associé (GIP-HIS)
- **Environ 550 000 logements sociaux,**
- **Plus de 45 000 places gérées en résidences sociales** (pensions de famille, résidences sociales, etc.)

EN 2016, 1 ADHÉRENT BAILLEUR ET 4 NOUVEAUX ADHÉRENTS ASSOCIATIFS NOUS ONT REJOINTS. QUI SONT-ILS ?

ADOMA

Adoma, société d'économie mixte, filiale du Groupe SNI (Caisse des Dépôts) a été créée en 1956 par les pouvoirs publics pour accueillir les travailleurs migrants. Au fil du temps, elle a vu ses missions et sa clientèle évoluer. L'entreprise est un acteur incontournable de l'insertion par le logement.
Présente sur l'ensemble du territoire national, **elle héberge plus de 71 000 personnes en difficulté qui ne peuvent accéder à un logement de droit commun w: jeunes en insertion, travailleurs précaires, bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs migrants, familles monoparentales...**
Premier opérateur national du logement accompagné, Adoma a lancé en 2010 un plan de rénovation de son patrimoine pour transformer peu à peu des chambres en studios disposant du confort nécessaire.
Adoma développe également son parc immobilier (construction neuves, prises en gestion, acquisitions-améliorations...)
L'accompagnement social de ses clients est au cœur des missions d'intérêt général d'Adoma.
Adoma est aujourd'hui le premier opérateur au plan national en matière d'hébergement et d'accompagnement des demandeurs d'asile.

// http://www.adoma.fr

ra affil16_ 5 avril.indd 26 05/04/2017 12:32

L'AMLI

L'AMLI (association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés) est une association loi 1908 du Réseau Batigère. Elle offre des solutions dans la gestion et l'accompagnement des publics fragilisés. Historiquement implantée dans l'Est de la France, cette association propose aujourd'hui ses services en Ile-de-France.

• SERVICE ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les intervenants sociaux de l'AMLI proposent une offre de service à chaque étape de la vie en établissement. Ils travaillent en relation étroite avec les responsables de chaque site. Composé d'une équipe de travailleurs sociaux diplômés (Conseillers en Economie Sociale et Familiale, Educateurs Spécialisés, Moniteurs Educateurs), le service intervient dans les foyers de travailleurs, les résidences sociales, le centre d'hébergement d'urgence pour favoriser le parcours résidentiel de la personne hébergée.

• L'HÉBERGEMENT

L'activité hébergement de l'AMLI se décline en plusieurs catégories, foyers d'hébergement, résidences Seniors, hébergements sociaux... etc.

//http://www.amlilogement.com

LES ENFANTS DU CANAL

L'association Les Enfants du Canal est née suite au mouvement des Enfants de Don Quichotte au Canal Saint-Martin à Paris, pendant l'hiver 2006-2007. Près de 350 personnes qui vivaient dans la rue, dans des squats se sont rassemblées et ont milité ensemble pendant plusieurs semaines. **L'association a été créée par des personnes à la rue, des citoyens engagés et des travailleurs sociaux** qui partageaient un constat : « On s'occupe mal des personnes à la rue ».

• LEURS ACTIONS

- **Aller vers :** les Enfants du Canal effectuent des maraudes d'intervention sociale dans les 7e, 8e, 17e arrondissements de Paris et autour du périphérique parisien.
- **Accueillir - Busabri :** Le Busabri est un accueil de jour dans un bus aménagé.
- **Héberger :** L'association dispose de 3 centres d'hébergement.
- **Loger :** Le service d'Accompagnement vers et dans le logement permet aux ménages reconnus prioritaires au titre du Droit au Logement Opposable (DALO) d'accéder à un logement social.
- **Insérer :** Le chantier d'insertion consiste à proposer à des personnes ayant vécu à la rue un contrat de travail au sein de l'association et d'être accompagné par une conseillère en insertion professionnelle pour construire un projet professionnel durable à l'issue de cette période d'insertion.
- **Accompagner** - Romcivic : Le programme RomCivic permet à une vingtaine de volontaires d'origine roumaine, bulgare et française de s'engager dans une mission de service civique pour venir en aide aux habitants des bidonvilles
- **Scolariser :** Le projet scolarisation a pour but de favoriser la scolarisation des enfants issus des bidonvilles et d'assurer un suivi des enfants déjà scolarisés.
- 1000 radios : Depuis 2012, durant la période des fêtes de fin d'année, l'association distribue des radios aux personnes les plus exclues afin de rompre leur isolement et de créer du lien social.

// https://www.lesenfantsducanal.fr

ra affil16_ 5 avril.indd 27 05/04/2017 12:32

FRANCE HORIZON

Actrice contemporaine de l'économie sociale et solidaire, l'association France Horizon héberge et accompagne vers l'insertion les personnes en situation d'exclusion sociale et accueille les personnes âgées en perte d'autonomie. Forte du savoir-faire de ses équipes professionnelles et de ses 75 années d'expérience, France Horizon se positionne ainsi comme un outil de la solidarité nationale au service des politiques publiques, des usagers et de leurs proches.
Briser les obstacles à l'insertion sociale des individus et de leur famille, permettre l'accès à des conditions de vie dignes et au logement, favoriser l'acculturation des personnes non-francophones, accueillir les personnes âgées et les accompagner dans leur problématique de dépendance mobilisent quotidiennement les 570 professionnels de France Horizon au sein de plus de 50 établissements et dispositifs sociaux et médico-sociaux. Ainsi, chaque année, plus de 5 000 personnes trouvent auprès des équipes de France Horizon et de leurs partenaires un accueil adapté, un soutien passager ou un accompagnement social transversal vers une insertion sociale durable.

// www.france-horizon.fr

L'URIOPSS

L'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) Ile-de-France regroupe 658 organismes sans but lucratif, engagés dans la solidarité en matière de santé, d'action médico-sociale et sociale. **Les adhérents à notre Union gèrent 1840 établissements et services, offrant 94 935 lits et places, employant plus de 100.000 salariés et plusieurs milliers de bénévoles...** L'importance du nombre de ses membres en fait la première organisation régionale représentative du secteur sanitaire et social en Ile-de-France.

// accueil@uriopss-idf.asso.fr

ra affil16_ 5 avril.indd 28 05/04/2017 12:32

LA VIE DE NOS INSTANCES

- **13 JANVIER** : Conseil d'administration
- **16 FÉVRIER** : Bureau
- **15 MARS** : Conseil d'administration
- **1ER JUIN** : Bureau et conseil d'administration
- **12 SEPTEMBRE** : Bureau
- **14 NOVEMBRE** : Conseil d'administration
- **19 DÉCEMBRE** : Bureau

LES MEMBRES DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFFIL

ORGANISATION	TITRE	COLLÈGE	PRÉNOM NOM	FONCTION
France Habitation	Directeur général	BAILLEURS	Pascal VAN LAETHEM	Président
Emmaüs Solidarité	Directeur général	ASSOCIATIONS	Bruno MOREL	Vice-président
Logement Français	Directeur du Développement Social par l'Habitat	BAILLEURS	Hervé LESERVOISIER	Secrétaire
Arfog Lafayette	Directeur général	ASSOCIATIONS	Michel JOUVE	Trésorier
Astria	Responsable Assistance	COLLECTEURS	Catherine PERNOT	Administratrice
Paris Habitat	Directeur de la Cohésion Sociale	BAILLEURS	Frédéric WINTER	Administrateur
URHAJ	Directeur	ASSOCIATIONS	Jérôme CACCIAGUERRA	Administrateur
La Mandragore	Directrice	ASSOCIATIONS	Valérie NOEL	Administrateur
COALLIA	Responsable Produit Hébergement Social	ASSOCIATIONS	Djamel CHERIDI	Administrateur
EFIDIS	Directeur du Patrimoine	BAILLEURS	Charles DE SALABERRY	Administrateur
Aurore	Directrice du pôle habitats	ASSOCIATIONS	Sandrine AFCHAIN	Administrateur
OSICA	Responsable DSU (Développement Social Urbain)*	BAILLEURS	Hélène MARIN-MARTINEZ	Administrateur
CASP	Directeur Général	ASSOCIATIONS	Gilles PETITGATS	Administrateur
AORIF	Directeur	MEMBRE FONDATEUR	Christophe RABAULT	Administrateur
RSF	Directeur général	BAILLEURS	Bruno ROUSSEAU	Administrateur
GIC	Responsable de l'Animation des Partenariats	COLLECTEUR	Bernard SIRKIS	Administrateur

ra affil16_ 5 avril.indd 29 05/04/2017 12:32

LES RENCONTRES ET LES SOLLICITATIONS DE NOS PARTENAIRES

- **11 MARS : RÉUNION DE PARTENARIATS ORGANISÉE PAR LA FNARS ET L'USH : HÉBERGEMENT ET ACCÈS AU LOGEMENT**

Objectif de la réunion : valoriser les bonnes pratiques, échanger sur les pistes d'amélioration et alimenter l'élaboration d'un cadre de travail partagé entre l'USH et la FNARS. La réunion s'est centrée sur deux thématiques issues de l'atelier Hébergement/Accès au logement qui s'est tenu lors du séminaire entre réseaux associatifs et l'USH le 21 janvier 2015 :

~ Renforcer les partenariats entre SIAO et acteurs du logement
~ Favoriser les parcours résidentiels dans le parc social par des changements de statut d'occupation.

Dans ce cadre, nous avons notamment débattu de la « Plus-value » que représente l'insertion des publics issus de l'hôtel, de la rue, habitant chez un tiers, dans un logement de droit commun avec un accompagnement social global.

- **30 MARS : RÉUNION RÉGIONALE DE CONCERTATION ORGANISÉE PAR LA DRIHL**

avec l'ensemble des opérateurs AVDL d'Ile de France pour présenter les premières conclusions de l'expérimentation : Accompagnement Social Global dans le Logement et la grille d'évaluation partagée de l'AFFIL, dans le but faire évoluer les outils partagés par les opérateurs, les bailleurs, l'Etat, dans le cadre de l'AVDL.

- **22 NOVEMBRE : SÉMINAIRE ORGANISÉ PAR LA DRIHL ET L'USH SUR LE THÈME : « SORTIR DE L'ABSENCE DE LOGEMENT : CONDITIONS, PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT »**

A cette occasion, nous avons pu présenter les conclusions « Que sont-ils devenus ? » de notre expérimentation d'Accompagnement Social Global dans le Logement.

- **GROUPES DE TRAVAIL**

~ Organisation de notre 5e journée régionale
~ Actualisation du guide AFFIL : « Repères et préconisations pour favoriser la construction de logement adapté »
~ « Faire évoluer » l'AVDL en Ile-de-France, groupes de travail pilotés par la DRIHL

ra affil16_ 5 avril.indd 30 05/04/2017 12:32

5ème journée régionale de l'AFFIL
de gauche à droite :
Ian BROSSAT (Mairie de Paris), Marie-Françoise LAVIEVILLE (DRIHL), Bruno MOREL (Emmaüs Solidarité), Pascal VAN LAETHEM (France Habitation), Françoise COMTE -RICUR (Action Logement), Axel LECOMTE (Plaine Commune Habitat), Sylvain MATHIEU (DIHAL).

ra affil16_ 5 avril.indd 31 05/04/2017 12:32

UNE ANNÉE 2017 TOURNÉE VERS LES TERRITOIRES

Que cela soit au travers d'une étude de besoin auprès d'EPCI, ou pour diffuer et informer les acteurs sur le guide AFFIL « Développer l'offre d'habitat adapté en structure collective : Repères et préconisations », l'année 2017 sera marquée par notre volonté de favoriser une présence accrue, auprès des acteurs des territoires en matière de logement destinés aux plus fragiles.

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

Le paysage des collectivités territoriales sur la question du logement est en pleine évolution. Les intercommunalités doivent notamment structurer leur compétence en matière d'attributions. Leurs obligations récentes ou à venir – en matière d'accords collectifs intercommunaux (ACI), de diagnostic social, d'accompagnement et de besoins en logement adapté – nécessitent des appuis extérieurs.

L'AFFIL souhaite ainsi jouer un rôle de conseil et d'outillage sur ces actions à mettre en place par les services dédiés au sein des collectivités. L'ambition est notamment de les accompagner vers une culture du partenariat et de la collaboration, en faisant la démonstration que les solutions comme les acteurs existent pour faire face aux besoins des ménages les plus fragiles.

L'AFFIL va cibler son action sur une étude de besoins sur 3 nouveaux territoires / EPCI. Dans un second temps, il s'agira pour l'AFFIL, au travers des résultats de cette étude d'engager une réflexion sur son action et en fonction des besoins de mettre en place une offre de service correspondante.

POURSUIVRE LE TRAVAIL DE DIFFUSION DES OUTILS DE L'AFFIL

(la « grille d'évaluation partagée » et le guide : « Développer l'offre d'habitat adapté en structure collective : repères et préconisations » et favoriser leur appropriation par les acteurs de l'insertion par le logement)

La trame d'évaluation sociale partagée élaborée en 2010 a été utilisée par de nombreux opérateurs, par le SIAO des Hauts-de-Seine qui en a fait un cadre de référence, ou encore par le SIAO 95. Depuis sa création la diffusion et la promotion de la grille par l'AFFIL s'est notamment faite via sa participation à des formations, colloques, etc. Mais aussi, au travers de « l'essaimage » des principaux enseignements de son utilisation par d'autres acteurs, lors de groupes de travail avec le service de la DRIHL en charge de l'AVDL.

ra affil16_ 5 avril.indd 32 05/04/2017 12:32

En 2017, la promotion de cet outil et la recherche d'une plus grande opérationnalité se feront prioritairement en direction et en lien avec les SIAO.
Par ailleurs, le guide de l'AFFIL, actualisé en 2016 fera l'objet d'une large diffusion auprès des territoires, des partenaires, des adhérents afin de les « (...) accompagner et [d']encourager la production d'habitat adapté en Ile-de-France, notamment **en rendant compte de la spécificité du montage d'une opération d'habitat adapté, et en réaffirmant une identité et une culture collective tout en évitant l'écueil de la standardisation et en tenant compte de la diversité des projets. »**[1]

1. Extrait de l'introduction : « Développer l'offre d'habitat adapté en structure collective : repères et préconisations. » AFFIL. Avril 2016

ACHEVER L'ACTUALISATION DE NOS OUTILS

Le plan d'action de l'AFFIL (2016-2018) prévoit l'actualisation de ses outils et parmi eux : « L'accompagnement social : principes et pratiques partagés. » Durant le second semestre 2017, il s'agira d'engager les groupes de travail qui se chargeront de cette refonte pour une parution prévue début 2018.

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE L'AFFIL

Comme en 2015 *(Juillet)*, l'AFFIL devra prendre avis auprès de ses adhérents pour ajuster ses orientations et penser les évolutions des actions menées jusqu'alors. Le second semestre 2017 sera l'occasion de préparer ce travail de fond.

ET TOUJOURS NOS « RENDEZ-VOUS » ANNUELS À NE PAS MANQUER !

Notre 6e journée régionale, programmée le 4 décembre 2017, marquera le rendez-vous de l'AFFIL devenu rituel. Lieux de rencontre, de discussion, de réflexion, ces moments (journée régionales, réunions plénières) constituent désormais les marques de fabrique de notre association.
Les journées régionales de l'AFFIL, réunissent un grand nombre de participants d'horizons divers (associations, bailleurs, collecteurs, droit commun, administrations, etc.) pour traiter de sujets au cœur des préoccupations de nos adhérents (Le partenariat avec les collectivités territoriales pour développer la construction de logement adaptés, le logement des jeunes, l'accompagnement social global, l'utilité sociale des résidences sociales, etc.).
Les réunions plénières offriront l'opportunité de temps de rencontre et d'échange dédiés à l'information, à la réflexion, et/ou l'amorce d'un projet commun autour de sujets transversaux au secteur de l'urgence de l'hébergement et du logement. Elles nous donnerons aussi l'occasion, à découvrir aux adhérents (comme par le passé) le montage et la réalisation d'opérations de façon concrète lors d'une visite et d'une présentation à deux voix (gestionnaire et bailleur) de résidences sociales.

ra affil16_ 5 avril.indd 33 05/04/2017 12:32

LES COMPTES DE L'ASSOCIATION

LE BILAN

Le bilan de l'exercice précédent s'équilibrait à 112.981,90 €, celui de 2016 à 114.846,71 €. Cette progression globale modeste, de 1,6 %, masque cependant quelques inflexions de plus grande ampleur dans la structure du bilan, tant à l'actif qu'au passif.

• **AU PASSIF**

~ les fonds propres progressent fortement - de 53.650,48 € à 75.824,66 €, représentant 66 % du total. Le report à nouveau, leur principale composante, s'accroît de 1,1 K€ (résultat bénéficiaire 2015) pour s'élever à 53.650,48 €. S'y ajoute le résultat positif de l'exercice 2016, élevé (22.174,18 €) mais largement conjoncturel.

~ les dettes, à l'inverse, se sont significativement réduites, de 59.331,42 € à 39.022,05 €. Leur première composante « dettes fournisseurs et comptes rattachés », porte essentiellement sur les charges restant à régler au titre de la journée de Décembre ; son montant est minoré des deux-tiers (de 27.184,61 € à 8.441,01 €), en raison principale d'une moindre activité courante durant l'exercice. La dette fiscale et sociale est, quant à elle, ramenée de 12.146,81 € à 10.581,04 €, en lien avec la diminution du temps travaillé (congé maternité) et de la masse salariale (induisant moins de provisions pour CP et moins de cotisations sociales) par rapport à 2015. Par construction depuis 2011, une somme de 20.000 € de produits constatés d'avance est reportée d'une année sur l'autre. Elle correspond à une fraction de la subvention versée pour une année pleine mais consommée seulement en partie du fait du recrutement en cours d'année de la cheffe de service.

• **A L'ACTIF**

~ l'actif immobilisé net, destiné à rester durablement dans l'association, représente à l'AFFIL la valeur non encore amortie du matériel informatique. Il compte pour 1001 €, tenant compte des acquisitions de l'exercice.

~ l'actif circulant net, avec 113.845,71 €, progresse de 1 %. Les disponibilités sont stables à 100.581,85 €. Les créances clients et comptes rattachés tiennent compte d'un apurement des perspectives de recouvrement de cotisations (écart du brut au net du compte 411100 : de 28.104,26 € à 13.204,26 €) et d'un produit à recevoir sur les participations aux frais de restauration de la journée du 1er décembre (804,26 €).

ra affil16_ 5 avril.indd 34 05/04/2017 12:32

ACTIF	EXERCICE 2016			EXERCICE 2015
	Brut	Amortissements & provisions	Nets	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations corporelles	2 569,53	-1 568,53	1 001,00	369,26
Immobilisations financières	0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**2 569,53**	**-1 568,53**	**1 001,00**	**369,26**
ACTIF CIRCULANT				
Créances clients & comptes rattachés	28 104,26	-14 900,00	13 204,26	10 200,00
Autres créances	59,60		59,60	540,60
Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
Disponibilités	100 581,85		100 581,85	101 872,04
Charges constatées d'avance	0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**128 745,71**	**-14 900,00**	**113 845,71**	**112 612,64**
TOTAL DE L'ACTIF	**131 315,24**	**-16 468,53**	**114 846,71**	**112 981,9**

PASSIF	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
FONDS PROPRES		
Report à nouveau	53 650,48	52 523,68
Résultat de l'exercice	22 174,18	1 126,80
TOTAL FONDS PROPRES	**75 824,66**	**53 650,48**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès Ets de crédit	0,00	0,00
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	8 441,01	27 184,61
Dettes sociales et fiscales	10 581,04	12 146,81
Autres Dettes	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	20 000,00	20 000,00
TOTAL DETTES	**39 022,05**	**59 331,42**
TOTAL DU PASSIF	**114 846,71**	**112 981,90**

ra affil16_ 5 avril.indd 35 05/04/2017 12:32

LE COMPTE DE RÉSULTATS 2016

Equilibré à 132.035,64 € au 31 décembre 2015, le compte de résultat 2016 l'est à 133.326,47 €, en progression de 0,97 %.
Les produits d'exploitation, avec 132.854,79 € (+ 1,08 %), constituent la quasi-totalité des produits. Les cotisations y comptent pour 84.000 € (+ 4,2 %) et les subventions pour 40.000 € (- 4,8 %).
Les produits financiers enregistrent une baisse de 22,1 % par rapport à 2015, sans conséquences majeures puisque ces revenus de placement, avec 471,68 €, représentent seulement 0,3 % de la ressource globale.

En regard, les charges d'exploitation, se sont élevées à 111.152,29 € (en diminution de 19.756,55 € sur l'exercice précédent). Cette évolution exceptionnelle résulte :

1• de l'arrêt de travail de la cheffe de projet et du non remplacement de la personne sous contrat aidé qui était intervenue l'année précédente.
~ le non remplacement du contrat aidé a généré une économie de 8,4 K€
~ l'arrêt de travail a occasionné,
- d'une part, une économie sur les cotisations sociales de 6,2 K€
- d'autre part, un remboursement (indemnités journalières) par la sécurité sociale de 11 K€,
- en troisième part, une diminution de l'activité de l'association et des charges variables afférentes, repérable sur les sous-traitances externes (21.496 €, - 6.953 €) et les « autres achats et charges externes » (21.212,81 €, - 11.469 €). La dépense réalisée réside quasiment exclusivement dans la préparation et la tenue de la 6e journée de l'AFFIL.

2• De provisions passées au titre de l'apurement de créances douteuses (14.900 €) et irrécouvrables (14.900 €), explicables par des raisons diverses, largement liées à des restructurations associatives et d'Action Logement. La gestion 2016 dégage donc un excédent de **22.174,18 € (1.126 € en 2015), dont l'affectation en report à nouveau est proposée et qui majorera les fonds propres, au passif du bilan.**

ra affil16_ 5 avril.indd 36 05/04/2017 12:32

CHARGES	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015	PRODUITS	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CHARGES D'EXPLOITATION			**PRODUITS D'EXPLOITATION**		
Sous traitances externes	21 496,00	28 449,06	Cotisations	84 000,00	80 600,00
Salaires	28 850,53	48 299,30	Subventions	40 000,00	42 000,00
Charges sociales	14 796,64	21 016,97	Autres produits	8 854,79	8 830,07
Autres achats et charges externes	21 212,81	32 681,91	Reprise Provision dépréciation créance	0,00	0,00
Impôts et taxes	150,00	262,00			
Dotations aux amortissements	346,31	199,60			
Dotations créances douteuses	14 900,00	0,00			
Perte sur créances irrecouvrables	9 400,00	0,00			
Total charges d'exploitation	**111 152,29**	**130 908,84**	**Total produits d'exploitation**	**132 854,79**	**131 430,07**
CHARGES FINANCIERES			**PRODUITS FINANCIERS**		
Charges d'intérêts			Revenus titres de placement	471,68	605,57
Total charges financières	**0,00**	**0,00**	**Total produits financiers**	**471,68**	**605,57**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		
Sur exercice antérieur	0,00	0,00	Sur exercice antérieur	0,00	0,00
Total charges exceptionnelles	**0,00**	**0,00**	Total produits exceptionnels	**0,00**	**0,00**
SOLDE CREDITEUR : Bénéfice	**22 174,18**	**1 126,80**	**SOLDE DEBITEUR : Perte**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL	**133 326,47**	**132 035,64**	**TOTAL GENERAL**	**133 326,47**	**132 035,64**

ra affil16_ 5 avril.indd 37 05/04/2017 12:32

NOTRE PROJET DE BUDGET 2017

Ralentie l'an passé, l'activité envisagée pour 2017 se situera au niveau des précédentes en renouant avec le plan d'action (2016-2018) et en engageant un travail en direction des territoires et de leurs représentants. Ainsi, le budget 2017 proposé à l'assemblée générale s'élève-t-il, en charges, à 134.020 €, supérieur de 22.868 € au budget 2016 exécuté.

Les « achats », la plupart du temps très inférieurs à la prévision, représentent 1000 €, soit 1/3 de moins que dans le précédent budget mais de l'ordre de la dépense constatée habituellement.

Les services extérieurs peuvent, comme auparavant, distinguer :
- ceux qui se rapportent au fonctionnement courant - assurance, site internet et location -, qui représentent 8.970 € (9320 € dans le budget 2016),
- et ceux qui se rapportent à la mise en œuvre du plan d'action. C'est ce sous-ensemble, représentant 46.400 € en 2016, qui a pâti le plus de la diminution du temps de travail de l'équipe permanente.

Il fait l'objet d'une relance en 2017, avec 55.750 € de dotation prévisionnelle et cinq actions.
- A l'aune de la participation aux précédentes, la programmation d'une 6ème journée régionale a semblé répondre à une véritable attente. Une charge de 10.500 € est prévue pour y répondre.

- Deux réunions plénières sur des thèmes qui ne sont pas encore arrêtés, ont également été envisagées, pour 2000 €.

- Le rapport d'activité, a paru pouvoir constituer aussi un bon support de présentation de l'association. Des moyens renforcés lui sont donc consacrés, portant la dépense à 3.600 €.

- Le guide AFFIL, dont l'actualisation avait été envisagée pour 2016, a été plus substantiellement transformé pour tenir compte, des changements dans la réglementation et aussi du contexte. Ce travail, en cours d'achèvement à la fin février, fera l'objet d'une diffusion prochaine. La ressource affectée, nettement plus élevé que dans la prévision de cette action l'an passé, atteindra 20.000 €.

- Une action nouvelle, débutera, entre avril et juin, par une phase de diagnostic auprès des territoires (communes et regroupements) et de leurs élus. Elle se poursuivra, entre juin et septembre, par la mise en place d'un suivi du diagnostic, d'une stratégie d'approche, de prise de contact et de propositions à destination des élus et représentants des territoires. Ce travail sera confié à un cabinet d'étude. La charge prévisionnelle afférente est estimée à 20.000 €

Les « autres services extérieurs », qui comptaient pour 10.000 € dans le budget 2016, compteront pour 9.800 € en 2017. La prise en charge de la comptabilité et de la gestion du personnel par l'USH ainsi que les services bancaires en constituent, avec 8000 €, le poste principal.

ra affil16_ 5 avril.indd 38 05/04/2017 12:32

Les charges de personnel, incluant salaires, charges sociales et autres obligations de l'employeur, représenteront 58.200 € -la dépense correspondante de 2016 était de 43.648 € en tenant compte des remboursements d'indemnités journalières. **Cette augmentation de la dépense envisagée s'explique par le recrutement d'un personnel ayant une formation suffisante pour prendre part à la gestion quotidienne et libérer du temps à la cheffe de projet afin de lui permettre plus d'interventions sur le fond des actions programmées**. Une dotation aux amortissements de 300 € est envisagée à ce stade, au titre du matériel informatique.

En regard de charges estimées à 134.020 €, les produits habituels -115.000 € cette année- sont insuffisants. Ceux-ci ont deux origines : les cotisations et les subventions.

Les premières sont, compte tenu des réorganisations en cours chez les opérateurs sociaux, les bailleurs sociaux et dans le champ d'Action Logement, ramenées de 84.000 € en 2016 à 80.000 €, avec de sérieuses perspectives de recouvrement.

La seule subvention attendue est celle de l'Etat, versée par la DRIHL et plafonnée au niveau des dernières années, soit 35.000 €. Il a semblé que les contreparties offertes par l'association étaient assez sérieuses pour en justifier le maintien.

La différence entre les produits et les charges, qui s'élève à 19.020 €, sera financée par le recours aux fonds propres de l'association, dont le volume (75.824,66 € au 31 décembre 2016) est très suffisant. **Cette façon de faire suffit à caractériser le budget 2017 : un budget de relance autofinancée.**

ra affil16_ 5 avril.indd 39 05/04/2017 12:32

AFFIL
C/ FRANCE HABITATION
BÂTIMENT 264
45 AVENUE VICTOR HUGO
CS 80029 – 93534 AUBERVILLIERS CEDEX

Crédits photos : OSICA ; DRIHL ; J.C. GUILLOU - Graphisme : Julia Guinet

Affil

ra affil16_ 5 avril.indd 40 05/04/2017 12:32